



## Groupe de Travail RUISSELLEMENT

04 avril 2024 / Lyon (69)

### Compte-rendu des échanges

Annexes : Support de présentation PPT, Liste des documents et liens pour consultation

Support de présentation disponible en cliquant ici : [20240404-GT RUISSELLEMENT\\_prez00.pptx](#)

Ou en copiant/collant le lien entier suivant :

<https://taconseilsfr.sharepoint.com/:p:/s/StrategieInondationAireLyonnaise/EWTerjT-GkKs02UjRIsDQcB8h93S52nanB5IfL8MPJQ3w?e=Nn1rEi>

Votre interlocuteur

**Manon Perreal**

Métropole de Lyon

04 28 67 58 54

[mperreal@grandlyon.com](mailto:mperreal@grandlyon.com)

#### Personnes présentes

**DDT 69** : Cécile Jouin, Yann Catillon

**DREAL** (Plan Rhône-Saône) : Adèle Heudier

**EPTB Saône et Doubs** : Rémi Carrère

**Métropole de Lyon** : Manon Perreal, Marguerite de Lavernet (Chargée de mission agriculture)

**SMRB** (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais) : Jérémie Gauberti

**SAGYRC** (Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron) : Matthieu Hervé

**SMAAVO** (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de l'Ozon) : Mialy Ranaivoson (chargée de mission Prévention Risque inondation)

#### Animation (AMO)

**Atelier Minga** : Lucie Van Der Meulen

**ta.conseils** : Thomas Adeline, Colette Souille

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

#### Rappel des objectifs du Groupe de Travail (GT)

- ▶ Partager la prise de connaissance sur l'état de l'art existant et des retours d'expériences sur le sujet
- ▶ S'approprier le contenu technique
- ▶ Prioriser le travail du GT
- ▶ Organiser la suite du travail pour la mise en œuvre des projets identifiés lors du RésO du 14/12/23



(photo : ta.conseils)



## 1. État de l'art et partage d'expériences

### a) Etat des responsabilités et partenariats – Métropole de Lyon – Marguerite de Lavernette

Suite à la présentation de Marguerite de Lavernette des discussions approfondies ont eu lieu sur l'état actuel des pratiques en matière de gestion du ruissellement agricole et des eaux pluviales. Voici un résumé des points clés abordés :

#### Responsabilités partagées et positionnement de la Métropole

La question des responsabilités a été soulevée, mettant en lumière les divers acteurs impliqués dans la gestion du ruissellement, tels que les riverains, les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les autorités publiques. Le rôle et les limites d'intervention de la Métropole dans cette problématique ont été soulevés.

#### Initiatives et bonnes pratiques

Des initiatives ont été présentées, telles qu'une plaquette de sensibilisation destinée aux agriculteurs, élaborée en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône. Des mesures concrètes ont été évoquées, notamment en cas de coulées de boue, mettant l'accent sur l'importance du dialogue avec les riverains et la mise en place de mesures agronomiques et pratiques douces.

#### Financement

Des discussions ont eu lieu sur les différents régimes d'aides et subventions disponibles, ainsi que sur les questions d'indemnisation versus subvention. La complexité de la responsabilité des agriculteurs en cas de dommages en aval a été soulignée, ainsi que la nécessité de trouver des solutions de financement adaptées.

#### Actions sur le Terrain

Des exemples concrets ont été partagés, notamment les mesures de prévention mises en place à Feyzin et Genas. Ces mesures incluent l'implantation de cultures en semis direct, la protection des sols en intercultures longues, la mise en place de rotations sur cinq ans, la création de bandes enherbées et de haies préventives contre l'érosion.

#### Défis et perspectives

Enfin, les participants ont évoqué les défis à venir, notamment en termes de sensibilisation des agriculteurs et de collaboration entre les différents acteurs impliqués. Des questions ont été soulevées sur la meilleure manière de sensibiliser les agriculteurs à la perte de terres arables et sur la collaboration entre les différentes entités concernées.

#### Conclusion

Cet échange a permis de dresser un état des lieux des avancements du côté de la Métropole de Lyon en matière de gestion du ruissellement agricole et des eaux pluviales. Les échanges ont mis en lumière 6 mesures concrètes retenues par la métropole de Lyon :

- Implantation des cultures en semis direct
- Protection des sols en intercultures
- Mise en place de rotation avec prairies temporaires ou luzerne
- Implantation ou maintien de bandes enherbées
- Implantation ou maintien d'une culture permanente
- Plantation de haies



## b) Partage d'expérience, retours sur les entretiens réalisés en amont du G.T – Thomas Adeline

Lors des échanges suivant la présentation les points clés suivants ont été soulevés :

### Définition et clarification des concepts

Une discussion a émergé sur la définition précise du ruissellement, mettant en lumière la différence entre les ruissellements urbains et ruraux. Matthieu HERVE attire l'attention sur la définition du ruissellement agricole qui est différente de celle du ruissellement rural : le ruissellement agricole survient en amont de l'urbain donc concerne les zones bâties. Cela pose la question du ruissellement en zone rurale.

### Réflexion au niveau national

Le Groupe de travail des DREAL a été identifié comme un lieu important pour partager les bonnes pratiques et développer une vision nationale cohérente sur la question du ruissellement. Adèle HEUDIER/DREAL indique que du côté des DREAL un groupe de travail existe et s'est réuni 7 fois depuis 2022, à l'initiative des DREAL. Ce groupe a produit une note guide pour l'application des critères de financement des actions de lutte contre le ruissellement avec pour objectif d'harmoniser entre les DREAL les mesures mises en œuvre et la mise en commun des actions. Cette note guide est interne aux DREAL. Elle indique – concernant le Guide du CEREMA sur la thématique à venir – qu'elle n'a pas été associée pour le moment et que l'objectif de ce guide n'est pas de produire de la doctrine mais sera plutôt une synthèse.

### Besoin de données précises

Il a été souligné l'importance d'avoir des données précises pour cartographier le ruissellement, en tenant compte des différents facteurs influençant ce phénomène.

### Rôle des DREAL et collaboration avec les acteurs locaux

Les DREAL ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration de stratégies de gestion du ruissellement, en collaborant avec les acteurs locaux tels que les syndicats et les collectivités territoriales.

### Utilisation de modèles et outils

L'utilisation de modèles tels que l'IRIP financé par la DGPR a été évoquée comme un outil potentiel pour mieux comprendre le ruissellement et ses impacts. Dans ce cadre Matthieu HERVE rappelle l'existence du modèle IRIP. Une comparaison avec la méthode EXZECO mise en œuvre par le CEREMA est à faire pour la suite.

### Différenciation des Responsabilités

Il a été souligné l'importance de différencier les responsabilités entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du ruissellement. Matthieu HERVE attire l'attention sur le fait qu'il est possible d'aller au-delà des compétences attribuées aux autorités GEMAPIENNES, qu'il existe des possibilités d'approfondissement. Par exemple, le risque lié aux eaux pluviales relève de la compétence définie au point 4 de l'article L211-7 du code de l'environnement. Il souligne que jusqu'à un événement de période de retour de 30 ans, les compétences portent principalement sur la gestion des eaux pluviales. Au-delà de cette période de retour, elles s'étendent à la gestion des risques d'inondation. M. HERVÉ s'interroge sur le partage des responsabilités entre propriétaires amont et aval vis-à-vis de leurs projets d'aménagement et de leurs impacts sur le ruissellement. Il fait référence à la rubrique 2.1.5.0 du code de l'environnement. Cela peut impliquer des ajustements du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour une prise en compte adéquate du ruissellement. Il y a donc de forts enjeux en termes d'aménagement et donc de responsabilités à ce niveau-là.

### Intégration dans les politiques locales

La nécessité d'intégrer la gestion du ruissellement dans les politiques locales, telles que les PLU, a été mise en avant pour assurer une approche globale et coordonnée.

En conclusion, il a été convenu que des actions concrètes doivent être entreprises, notamment en cartographiant le ruissellement, en clarifiant les responsabilités et en développant des outils et des modèles pour mieux comprendre ce phénomène complexe.



## 2. Partage de ressources documentaires



### LISTE DES TEXTES PARCOURUS PENDANT LA SEANCE

1. *MIAM 2018 (Arc Méditerranéen) 7 Fiches et 1 tableau : Le ruissellement et sa gestion (1a), Stratégie (1b), Aménagement (1c), Schéma de gestion eaux pluviales (1d), Réduction de vulnérabilité (1e), Gestion de crise (1f), Prévision et surveillance (1g), Tableau de détail des actions (1h)*
2. *Stratégie de réduction des risques de ruissellement non urbain, Eurométropole de Strasbourg CEREMA 2023*
3. *Guide Bonnes Pratiques relatif au ruissellement en zone viticole, CEREMA EST 2023*
4. *De la maîtrise du ruissellement pluvial à la gestion des débordements des axes d'écoulement CEREMA AIX 2023*
5. *Les inondations par ruissellement, Suivez le guide, CEPRI 2022*
6. *Ruissellement dans l'arc méditerranéen, Aspects réglementaires et outils, DREAL PACA 2017*

Ces textes sont mis à disposition sur l'espace partagé de l'AMO en cliquant ici : [ARPENTAGE](#)

Ou en copiant/collant le lien entier suivant :

<https://taconseilsfr.sharepoint.com/:f:/s/StrategieInondationAireLyonnaise/EjpEd9sK1j1EsB5mwN0cUy1B1Qjgerma9WGGvY19HziQpw?e=eWp91F>

### Mise en commun des textes parcourus pendant la séance

Dispositif de travail :

- chacun a pris connaissance d'un ou plusieurs documents choisis librement parmi ceux proposés par l'AMO,
- par binôme, chacun fait un résumé de ses lectures à un autre participant du GT
- en séance plénière, chacun restitue ce qu'il a retenu du résumé fait par son binôme.

Le texte qui suit correspond à ces restitutions.

### Manon PERREAL – Guide des bonnes pratiques relatif au ruissellement en zone viticole CEREMA EST 2023 (texte n°3)

- Souligne l'importance de la connaissance de l'aléa, souvent difficile à obtenir
- Met en avant le besoin de planification et d'une expertise technique pour une gestion efficace
- Interroge sur la mise en œuvre des outils administratifs, leur utilité et les acteurs responsables de leur application

### Jérémie GAUBERTI – Ruissellement de l'arc Méditerranéen CEREMA 2018 (texte n°1a) :

- Attire l'attention sur le fait que les compétences ont changées depuis la rédaction de ce document (2018)
  - Identifie les différents acteurs et leurs responsabilités en situation de crise liée au ruissellement
- Remarque que le document omet certains points importants comme la désimperméabilisation

### Thomas ADELIN – Fiche Réduction de la vulnérabilité (texte n°1e) et Fiche Prévision et Surveillance MIAM 2018 (texte n°1g)

- invite à prévoir en zone blanche des PPR des prescriptions de protection individuelle, ouvrant possibilité à des financements par le Fonds Barnier
- en effet, des particuliers ont pu saisir la DDT suite à l'inondation par ruissellement de leurs biens, alors qu'ils se situent hors zone règlementée du PPR inondation de leur commune
- pour la prévision et la surveillance : aucun outil existant n'est adapté au risque ruissellement, il ne vaut mieux pas compter sur les outils (APIC, Vigicrues Flash, etc.)

### Yann CATILLON – Tableau de détail des actions (texte n°1h):

- le tableau guide est utilisable à l'échelle nationale, très utile pour la conception d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)
- Insiste sur l'importance de ne pas exclure la composante agricole dans la gestion du risque de ruissellement
- peu de leviers de financement : soulève l'absence de prise en compte du Fonds Barnier pour les ouvrages de ralentissement
- responsabilité du maire mise en avant : PLU, DICRIM, PCS, ... – le maire apparaît comme acteur ayant le plus de responsabilités



**Cécile JOUIN – De la maîtrise du ruissellement pluvial à la gestion des débordements des axes d'écoulement CEREMA Aix 2023 (texte n°4) :**

- Présente un diaporama de la DDTM13/HUCA, pointant le manque de détail dans la démarche pour s'exonérer de la période de retour de 30 ans
- Met en avant la nécessité d'une stratégie globale cohérente entre actions structurelles et non-structurelles, malgré le décalage entre attentes locales et cadre national

**Rémi CARRERE avec Lucie VAN DER MEULEN – Construction d'une stratégie globale CEREMA 2018 (texte n°1b), tableau d'aide à la définition de la compétence pour le risque de ruissellement :**

- Met en évidence l'impact du changement climatique sur l'importance croissante du risque de ruissellement
- Interroge sur la suffisance du Fond Barnier pour répondre aux enjeux croissants: le risque par ruissellement va devenir le 1er cas d'inondation : les coûts d'investissement vont augmenter – le fonds Barnier va-t-il rester suffisant ?
- S'interroge sur comment l'amélioration de la connaissance sur le ruissellement pourra impacter les financements correspondants
- Autres financements que l'Agence de l'Eau et Fonds Barnier ?
- Item 4 de la GEMAPI : vocation à financer uniquement les bassins de rétention ? Est-ce que les EPCI les mettront en œuvre ?
- Item 6 : entrée pollution des eaux pour faire participer l'Agence de l'Eau ?
- De façon générale : flou délibéré sur les compétences, les connaissances qui crée de l'immobilisme, conjugué au manque de moyens humains en zone de communes rurales

**Matthieu HERVE – Fiche Recueil de textes réglementaires MIAM 2018 (texte n°6) et Les inondations par ruissellement, Suivez le guide CEPRI 2022 (texte n°5) :**

- Partage un recueil de textes réglementaires, soulignant le pouvoir du préfet dans l'imposition de prescriptions de gestion (n°6), ainsi que le guide du CEPRI (n°5) qu'il considère comme très instructif
- Interroge sur le lien entre les pratiques amont et le risque de ruissellement, sur la nécessité de clarifier les définitions entre ruissellements agricoles et ruissellements ruraux.
- Modéliser le ruissellement n'est pas toujours indispensable, car difficile à calculer : mieux vaut prévoir des actions de maîtrise du ruissellement
- Notion de servitude pour maîtrise du ruissellement dans les parcelles agricoles

**Adèle HEUDIER – Schéma de gestion eaux pluviales (texte n°1d) :**

- Insiste sur l'importance de bien connaître le territoire (réseaux en détail, retours d'expérience, ...) pour une gestion efficace
- justifier les actions d'aménagement par l'utilisation de l'Analyse Coût-Bénéfice (ACB),
- Faire financer les aménagements : possibilités par l'Agence de l'Eau et le Fonds Barnier
- Le schéma de gestion se traduit ensuite dans les PLU et les PCS
- point qui pose question : le porteur du Schéma de Gestion n'est pas toujours bien identifié – intérêt à ce que ça soit le GEMAPIEN

**Mialy RANAIVOSON – Stratégie de réduction du risque ruissellement non urbain en métropole de Strasbourg CEREMA 2023 (texte n°2)**

- Prône une stratégie anti-ruissellement basée sur la mise en place d'hydraulique douce
- Soulève la question de la nuance entre la gestion des inondations et des calamités agricoles, rejoignant la notion de servitude de sur-inondation
- Point qui pose question : le conventionnement avec les agriculteurs



## À faire / Prochaines étapes pour avancer dans le travail

### Élaboration d'un guide opérationnel

- Les guides et fiches techniques générales existent déjà.
- Volonté du groupe de travail de créer un guide opérationnel répondant à des questions techniques précises.
- Le guide inclura des études de cas et des inspirations locales.

### Établissement d'un sommaire pour le guide

- Définir les principales sections et sous-sections du guide.
- Structurer le contenu de manière claire et logique pour une utilisation efficace.
- Premières pistes pour le sommaire : répondre aux différentes prérogatives listées en élaborant des fiches guide et un logigramme explicatif.

Ces fiches traiteraient des sujets suivants :

- Intervention en zones rurales / Zones urbaines
- Niveau de service
- Prévention 2.1.5.0 : Financement, Ressources pertinentes, Conventonnement , Réglementaire , Contextes , Exemples

### Organisation d'un groupe de travail en visioconférence

- Réunion opérationnelle pour étudier la structure du guide.
- Discussion sur les contenus à inclure et les approches à adopter.

### Définition des rôles et responsabilités

- Identifier les membres du groupe de travail chargés de rédiger les différentes sections du guide.
- Clarifier les contributions attendues de chacun et les échéances à respecter.

### Détermination des destinataires

- Identifier le public cible du guide, tel que les techniciens des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les membres de la Stratégie Inondation (ex-SLGRI).
- Adapter le contenu du guide aux besoins spécifiques de chaque groupe cible

## Tâches

- Fixer une date pour le prochain GT qui aura lieu en distanciel fin mai, en répondant à ce sondage : <https://framadata.org/C7QeIsn9tbMrtFzZ>
- Sur la base des échanges, l'AMO propose une première trame pour le guide pour que les membres du G.T et les autres membres de la SLGRI puissent faire le retour

## 3. Prochaines rencontres

### Groupes de travail en distanciel

- Eaux Pluviales et ruissellement agricole à venir fin mai

### L'infolettre de la Stratégie Inondation

- Première édition en cours de relecture

### Déploiement d'un site internet/d'un blog

- Espace d'échange de document : Sharepoint mis à disposition par l'AMO – ta.conseils mais tout le monde ne semble pas y avoir accès. L'AMO va étudier des solutions ou alternatives.

### Échéances en perspective :

- RésO : entre le 03 juin et le 14 juin
- Comité (COFIL) : Septembre 2024